



Obtenir réparation suite à décision du conseil d'état

Par **yanndut**, le **08/10/2014** à **15:55**

Bonjour,

suite à un long marathon juridique j'ai obtenu l'annulation par le conseil d'état d'une décision du ministre de la défense qui réfutait le lien au service de ma maladie.

Cette décision du ministre de la défense (mon employeur) avait eu pour conséquence la diminution de mes droits à congé de longue maladie et finalement mon licenciement pour inaptitude médicale et ma mise à la retraite.

Je souhaite maintenant obtenir réparation du préjudice (essentiellement financier: perte de salaire, minoration de ma retraite, rejet de ma demande de pension d'invalidité) mais je ne sais pas par où commencer et à quelle juridiction m'adresser.

Pourriez-vous m'orienter dans la bonne direction?

Merci pour votre aide

Yann